



Le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres,

Vu la décision d'ouverture du concours externe sur titres de Technicien Hospitalier -Spécialité **« Sécurité des biens et des personnes** » en date du 25 Août 2025,

ARRÊTE

 $\underline{\textit{Article 1}}::$ Les candidats dont le nom suit, sont admis à concourir :

Monsieur Anthony CHARDON Monsieur Yann LE FRALLIEC

> P/ Le Directeur-Adjoint chargé De la Direction des Relations Humaines,

A Par délégation la Responsable du Développement Social

HUMBErengère TALMANT

28018